

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009 adoptant le Compte Administratif 2008 de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009 portant affectation du résultat 2008 de 12 906 286.21 € en section d'investissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009 portant reprise partielle de la provision constituée sur deux ans d'un montant initial total de 1 200 000 €,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009 portant création d'autorisations de programme et de crédits de paiement,

Considérant le projet de Budget Primitif 2009, le document budgétaire et ses annexes,

Vu l'avis de la Commission finances et administration générale en date du 24 mars 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré, à la majorité, 29 voix pour et dix voix contre :**

- **Adopte** le Budget Primitif 2009 de la Commune, présenté en annexe, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>72 577 692,70 €</b>	<b>39 188 262,23 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>72 577 692,70 €</b>	<b>39 188 262,23 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 765 954,93 €</b>	<b>111 765 954,93 €</b>

- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance, le 26 mars 2009, et ont signé, au registre, les membres présents.

**Serge DASSAULT**  
**Grand Officier de la Légion d'Honneur**  
**Sénateur-Maire**

Service instructeur Service Financier	Dossier suivi par <b><u>P. AMAR</u></b>	Visa
--	--	------

**NOTICE EXPLICATIVE****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 - VILLE.**

Le Budget Primitif 2009 de la Ville comprend les dépenses et recettes de l'exercice 2009 ainsi que les résultats reportés 2008, très satisfaisants, et les restes à réaliser de la section de d'investissement.

En effet, dans la mesure où le compte administratif 2008 est voté avant le BP 2009, la reprise des résultats est immédiate ce qui évite de voter à une date ultérieure un Budget Supplémentaire.

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section, de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Primitif 2009 est l'aboutissement d'une préparation budgétaire structurée autour de la diminution sensible des dotations de l'Etat et de la Région, du maintien des taux d'imposition et de la maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement.

**Les recettes de fonctionnement**

Alors que l'année 2008 a été marquée par la prise en compte des résultats du recensement complémentaire effectué en 2007, qui s'est traduit par une revalorisation du nombre d'habitants, puisqu'il est passé à 47 929, l'année 2009 est tout aussi représentative puisqu'elle est marquée par l'application du régime général du recensement de la population.

En effet, le nombre d'habitants passe de 47 929 à 41604 en 2009 fondant les bases de calcul des dotations reçus de l'Etat et de la Région. Cette évolution de la population signifie une diminution significative des recettes de la Ville.

Ainsi, les montants notifiés de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale (DSUCS) ainsi que du montant estimé du fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) sont en baisse de 826 033 € en 2009, au vu de la Loi de Finances 2009.

Dans la même tendance, les compensations fiscales reçues de l'Etat sont en diminution d'un montant 680 716 euros, soit -24.57% par rapport au budget voté 2008.

En revanche, la dotation de solidarité communautaire provenant de la C.A. Seine Essonne, est en hausse de 167 000 € environ, portant le montant 2009 à 5 420 199€.

En matière d'impôts directs locaux, la revalorisation des bases locatives, établie par la Loi de Finances 2009, s'établit à +2.5% pour les propriétés bâties et à +1.5% pour les propriétés non bâties.

Les montants notifiés des bases d'imposition permettent d'obtenir en 2009 un produit des contributions directes de 21 510 260 €, soit une augmentation de 5% par rapport au budget voté 2008.

Le Budget Primitif 2009 est élaboré sur la base du maintien des taux d'imposition pour les taxes d'habitation et de taxes foncières, comme cela avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

Au global, les dotations, les compensations fiscales, l'attribution de compensation de la CA Essonne ainsi que les contributions directes diminuent de 0.63% soit une baisse de 400 000 € environ par rapport au budget voté 2008. La baisse ressort à 1% par rapport aux réalisations 2008.

<b>Principales Recettes de fonctionnement</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>BP 2009</b>	<b>BP 2009 / Budget 2008</b>
Produits de la fiscalité locale	20 471 524	21 510 260	5,07%
Allocations compensatrices de TP	1 605 600	1 137 415	-29,16%
Allocations compensatrices de TF	666 805	428 957	-35,67%
Allocations compensatrices de TH	497 609	522 926	5,09%
Attribution de compensation C.A. Seine Essonne	22 903 631	22 794 053	-0,48%
<b><i>Sous total Fiscalité (principaux éléments)</i></b>	<b>46 145 169</b>	<b>46 393 611</b>	<b>0,54%</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	8 976 742	8 564 423	-4,59%
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	2 597 447	2 649 000	1,98%
Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	2 065 267	1 600 000	-22,53%
Dotation de Solidarité Communautaire	5 252 828	5 420 199	3,19%
<b><i>Sous total Dotations (principaux éléments)</i></b>	<b>18 892 284</b>	<b>18 233 622</b>	<b>-3,49%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 037 453</b>	<b>64 627 233</b>	<b>-0,63%</b>

### **Les dépenses de fonctionnement**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est renforcée tant au niveau des charges dites d'exploitation (charges à caractère général, des autres charges de gestion courante et des charges exceptionnelles) ainsi que des charges de personnel, afin d'obtenir l'ajustement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Cela se traduit par une diminution de 7.70% par rapport au budget voté en 2008 des dépenses réelles de fonctionnement. Par rapport aux réalisations 2008, l'évolution ressort à +1.92%.

Les services rendus aux usagers et les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux, des voiries communales et des espaces publics sont néanmoins maintenus.

Les concours de la commune aux diverses associations sont optimisés en 2009 pour atteindre un niveau de 1.4M€, en sachant que la Mission Intercommunale pour l'Emploi sera prise en

charge en 2009 par la CA Seine Essonne.

Les charges financières restent à un niveau estimé élevé compte tenu du contexte tendu sur les marchés financiers malgré les niveaux de taux d'intérêt bas.

Le budget 2009 est marqué par la volonté de dégager un autofinancement important (près de 6 M€) destiné à financer le remboursement du capital de la dette et des investissements envisagés au cours de l'année 2009, comprenant notamment des travaux de rénovation urbaine et le démarrage de la construction de l'école Maternelle Pasteur.

A cette fin, le résultat 2008 de la section de fonctionnement, pour un montant avoisinant 13M€, est totalement affecté en section d'investissement.

<b>Dépenses réelles de fonctionnement (par chapitre)</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>BP 2009</b>	<b>BP 2009 / Budget 2008</b>
Charges à caractère générale, de gestion courante et exceptionnelles	23 423 552	21 718 383	-7,28%
Charges de personnel	40 188 787	39 100 000	-2,71%
Charges financières	5 805 000	5 600 000	-3,53%
Dépenses imprévues	2 539 013	0	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>71 956 352</b>	<b>66 418 383</b>	<b>-7,70%</b>

### **En matière d'investissement**

Le Budget Primitif 2009 a été établi avec les objectifs suivants :

- Limiter les emprunts nouveaux à souscrire au cours de l'exercice au montant du remboursement en capital de la dette communale,
- Rembourser par anticipation un montant prévisionnel de 4.5 M€ d'emprunts à taux variables, poursuivant ainsi la politique de désendettement,
- Renforcer les études et les mandats d'assistance à maîtrise d'ouvrage et démarrer la construction de l'Ecole maternelle Pasteur,
- Poursuivre les opérations de rénovation urbaine concernant les trois quartiers, les Tarterêts, Montconseil et la Nacelle,

Section de Fonctionnement (total)

72 577 692,70 €

En Euros :

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011	Charges à caractères générales	17 826 759,00 €	
012	Charges de personnel et frais ass.	39 100 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	2 682 890,70 €	
66	Charges Financières	5 600 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 208 733,00 €	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement.	4 739 310,00 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 420 000,00 €	
70	Produits des services		2 226 421,70 €
73	Impôts et taxes		51 375 284,00 €
74	Dotations, subventions, participations		17 703 053,00 €
75	Autres produits de gestion courante		486 623,00 €
76	Produits financiers		3 060,00 €
77	Produits exceptionnels		8 000,00 €
78	Provisions		395 251,00 €
013	Atténuation de charges		380 000,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>72 577 692,70 €</b>	<b>72 577 692,70 €</b>

**Section d'investissement (total)****39 188 262,23 €**

En Euros :

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations Financières :			
001	Résultat d'investissement reporté	5 353 266,25 €	
16	Emprunts	11 822 000,00 €	9 837 527,00 €
27	Autres immobilisations financières	41 300,00 €	65 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 900 128,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	1 547 523,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 678 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	3 555 000,00 €	
Opérations d'équipement :			
OPERATIONS	Détail des 7 348 242,00 € :		
	Chapitre 104 : Rénovation halle Essonne	100 000,00 €	
	Chapitre 106 : Maternelle PASTEUR	5 600 000,00 €	
	Chapitre 107 : Politique de la Ville Montconseil	157 000,00 €	
	Chapitre 108 : Politique de la ville la Nacelle	84 242,00 €	
	Chapitre 109 : Politique de la ville Tarterêts	1 407 000,00 €	
040	Opération d'ordre de sections à sections		1 420 000,00 €
1068			12 906 286,21 €
10	Dotations et fonds propres		2 347 523,06 €
13	Subventions d'équipement		2 290 959,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		4 739 310,00 €
RAR	Restes à réaliser	4 942 802,98 €	5 581 356,96 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>39 188 262,23 €</b>	<b>39 188 262,23 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

